



# PROGRAMME DE FORMATION Filière Professionnelle Santé/Social

## CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance



(Par apprentissage & formation continue)

Niveau 3

+ possibilité de choisir l'option Préparation à la sélection Auxiliaire de Puériculture ou concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

C.F.B. – 15, impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON

Tél : 03.81.47.92.92 – Fax : 03.81.47.92.70 - E-mail : [cfp.besancon@mfr.asso.fr](mailto:cfp.besancon@mfr.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 432 500 004 25 auprès du préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Code NAF : 8559A SIRET : 30677271600024

### PUBLIC CONCERNE, NOMBRE :

Tous publics (sortie de scolarité, salariés, demandeurs d'emploi)

Etre âgé de 18 ans minimum l'année du passage d'examen. Pas de limite d'âge maximum au public en formation continue et aux apprentis en situation de handicap. *Prise en compte des situations de handicap (réfèrent handicap)*

Les candidats à l'apprentissage non concernés par une situation de handicap sont âgés de 18 à 29 ans révolus.

Public en spécialisation ou reconversion professionnelle et en formation initiale

Candidats en situation de redoublement

Effectif : de 10 à 29 participants

### PRE-REQUIS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Etre à jour de ses vaccinations

Pas de niveau minimum de diplôme (niveau fin de 3<sup>ème</sup>)

Conditions d'entrée : satisfaire aux tests de positionnement → Tests écrits pour vérifier la connaissance du secteur, les connaissances de base dans certaines matières, l'aisance à l'écrit ;

→ Entretien oral pour repérer sur le dossier de candidature des acquis de formations antérieures et du parcours professionnel éventuel avec possibilité de personnalisation de parcours (modularisation/allègement), vérifier l'aisance orale.

Possibilité d'entrées échelonnées

Possibilité de valider par blocs de compétences amenant à <b>dispenses ou allègements</b>	
<b>Dispense des Epreuves du CAP AEPE</b>	<b>accordée pour les titulaires de :</b>
EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant	<b>Titre Assistant De Vie Aux Familles</b> , (si obtenu à partir 2003) <b>BEPA Services Aux Personnes</b> , (si obtenu à partir 2013) <b>BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne</b> (si obtenu entre 2013 & 2020)
EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif	<b>CP JEPS</b> (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » (si obtenu à partir 2020) <b>BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne</b> (si obtenu entre 2013 & 2020)
EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel	<b>Titre Assistant De Vie Aux Familles</b> , (si obtenu à partir 2003) <b>BEPA Services Aux Personnes</b> , (si obtenu à partir 2013) <b>CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural</b> (si obtenu à partir 2017) <b>Mention Complémentaire d'Aide A Domicile</b> (si obtenu à partir 1997)
Prévention, Santé, Environnement (PSE)	CAP (tout secteur professionnel confondu), BEP (tout secteur professionnel confondu), BAC PRO (tout secteur professionnel confondu)
<b>Matières générales</b> (sauf épreuve PSE)	<b>Tout diplôme</b> Education Nationale (DAEU, CAP, BEP, Bacs, BP)
<b>Education Physique et Sportive</b>	<b>Apprentis</b> : Tout diplôme Education Nationale (DAEU, CAP, BEP, Bacs, BP). <b>Non apprentis</b> (formation continue) : dispense de droit de cette matière

<b>Allègement de stage (0-3 ans)</b>	<b>accordé pour les titulaires du :</b>
EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant	CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Une expérience dans le domaine de la petite enfance est un plus

Avoir de l'intérêt pour le domaine de la petite enfance (0 à 6 ans)

- Savoirs nécessaires : niveau 3ème minimum

- Savoirs être nécessaires : maturité, sens de l'organisation, adaptabilité, créativité, dynamisme, bonne élocution et aisance relationnelle, patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail d'équipe

Pour les candidats en distanciel : nécessité d'une bonne maîtrise de l'outil informatique

*Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap*

## PRESENTATION GENERALE (problématique, intérêt) :

L'augmentation des besoins en matière d'accueil collectif conduit à l'ouverture de nouvelles structures et à des besoins en personnel formé supplémentaires. Le secteur marchand de l'aide à domicile est aussi en demande puisque la réglementation impose la détention du CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance (1er niveau de qualification du secteur de la petite enfance) pour pouvoir assurer la garde d'enfants de moins de 3 ans.

De la même façon, sauf cas particuliers (mère de 3 enfants, sportif de haut niveau), la détention du CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance est obligatoire pour se présenter au concours d'ATSEM et fortement conseillée pour ceux d'Eduteur de Jeunes Enfants et d'Auxiliaire de Puériculture.

## OBJECTIFS :

### Finalité de la formation :

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle

Permettre le maintien dans l'emploi

Favoriser le développement et l'adaptation des compétences aux exigences et évolutions du métier

Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels

Permettre à chaque stagiaire de déterminer puis d'obtenir un emploi adapté à son profil et à ses attentes

### Objectifs :

Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant et les facteurs de développement

Acquérir les connaissances et techniques permettant de répondre aux besoins de l'enfant et de contribuer à son développement, son éducation et sa socialisation

Acquérir les techniques d'entretien et d'hygiène liées aux différents espaces de vie de l'enfant

S'approprier le cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille

Connaître les différents contextes d'intervention du professionnel de la petite enfance et leurs spécificités (milieu familial, structures collectives)

Développer ses capacités relationnelles, d'observation et d'adaptation

**CONTENU DE LA FORMATION :** le contenu du diplôme est indiqué par le référentiel propre au CAP AEPE du Ministère de l'Education Nationale et est reconnu par le RNCP (n°28048)

**! La répartition horaire des modules peut être amenée à évoluer, pour s'adapter à des modifications de consignes du Rectorat (liées aux inscriptions à l'examen) et au niveau général du groupe de stagiaires**

<b>Accueil/ bilan</b> (accompagnement PFMP, épreuves, etc)	48 heures
<b>Module 1- Accompagner le développement du jeune enfant</b>	268 heures (dont SST : 14 h & PRAP : 14 h)
Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte	
Mettre en œuvre les conditions favorables et l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	
Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	
Adopter une posture professionnelle adaptée	
Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	
Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	
<i>Préparation à l'épreuve d'examen du chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis qui ne sont pas dispensés du Module 1)</i>	36 heures

<b>Module 2- Exercer son activité en accueil collectif</b>	<b>60 heures</b>
Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	
Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	
Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	
Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	
<b>Module 3- Exercer son activité en accueil individuel</b>	<b>88 heures</b>
Organiser son action	
Négocier dans le cadre de l'accueil	
Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
Elaborer des repas	
Matière générale obligatoire (sauf pour les titulaires de CAP, BEP, Bac Pro) <b>PSE (Prévention, Santé, Environnement)</b>	<b>36 heures</b>
Matières générales (dispense pour les détenteurs de diplôme éducation nationale) <b>Français, histoire géographie, enseignement moral et civique – Mathématiques, sciences physiques et chimiques</b>	<b>91 heures</b>
<b>Education Physique &amp; Sportive</b> (ne concerne que les apprentis titulaires d'aucun diplôme éducation nationale)	<b>22 heures</b>

## MODALITES PEDAGOGIQUES :

### Modalités :

- Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel (plans d'études, mises en commun, livret d'alternance)
- Apport du groupe à partir de ses expériences / analyse des pratiques
- Apport théorique du formateur (document ou prise de note / schéma ou diaporama)
- Travaux Pratiques en cuisine, soins de l'enfant, entretien des locaux, animation de loisirs
- Accompagnement personnalisé pour la rédaction des fiches relatives à la réalisation d'un soin du quotidien et à l'accompagnement d'un enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Entraînements écrits et oraux aux épreuves de l'examen
- Stage pratique alterné en milieu professionnel ; suivi individualisé (visite stage, évaluation par tuteur, plan d'études,...)
- Retour d'expériences avec mise en commun et analyse
- Libre accès informatique
- Travaux dirigés, travaux personnels, travaux de groupes
- Mises en situation
- Recherches documentaires
- Formation à distance, ponctuelle, en temps réel de diffusion des cours, possible sous conditions

### Supports pédagogiques :

- Cours didactiques et animés avec des supports variés : supports « papier », vidéos, Travaux Dirigés, exercices corrigés, documents professionnels, etc.
- Plateaux techniques : entretien des locaux, soins de l'enfant
- Création de classe virtuelle en cas de force majeure, avec mise en libre service de données/ consignes de travail pour les candidats en formation continue /apprentissage. Individualisation des données et système de discussion/ échange en ligne pour les candidats en distanciel. (Classroom, Skype...)

## COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, adaptation et continuité d'accompagnement
- Organiser son action
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

**MODALITES D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION :** (si formation certifiante et diplômante)

Epreuves ponctuelles terminales.

Envoi au jury d'examen du livret de stage, des fiches d'activité et du livret scolaire du candidat

Examen : Epreuves et modalités			Coefficient
<b>Unités professionnelles</b>			
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant (dont Prévention Santé Environnement)	Epreuve orale	25 minutes	6 <i>(5 pour les apprentis)</i>
<i>Epreuve du chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis)</i>	Epreuve orale	10 minutes	1 <i>(pour les apprentis)</i>
EP2 – Exercer son activité en accueil collectif	Epreuve écrite	1h 30 minutes	4
EP3 – Exercer son activité en accueil individuel	Epreuve pratique et orale	2 heures (dont 1h 30 minutes de préparation)	4
<b>Unité d'enseignement général obligatoire</b>			
EG4 – Prévention, santé, environnement	Epreuve écrite	1 heure	1
<b>Unités d'enseignement général (concerne les candidats titulaires d'aucun diplôme)*</b>			
EG1 <i>si concerné</i> – Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	Epreuve écrite et orale	2h 15 minutes	3
EG2 <i>si concerné</i> – Mathématiques – Sciences physiques chimiques	Epreuve écrite	1h 30 minutes	2
EG3 <i>si concerné</i> – Education Physique & Sportive	Epreuve pratique	30 minutes	1

**Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu** une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (moyenne des notes de toutes les épreuves) **ET** une moyenne aux épreuves professionnelles égale ou supérieure à 10/20 (moyenne des notes des épreuves EP1, EP2 et EP3). En cas de moyenne inférieure mais avoisinant 10/20, le jury de délibération se basera sur le livret scolaire pour décider de valider ou non l'examen.

**DUREE :**

- en centre :                                    candidats non titulaires de diplôme : entre 591 et 649 heures sur année, sur 19 semaines  
    candidats déjà titulaires de diplôme : entre 196 et 536 heures sur année, sur 19 semaines
- chaque dossier doit être étudié car le statut en formation et les diplômes obtenus influent sur le nombre d'heures**
- rythme hebdomadaire :                    cours : entre 1 à 5 jours / semaine
- chaque dossier doit être étudié car le statut en formation et les diplômes obtenus influent sur le nombre de jours**
- en entreprise / FEST:                    apprentis ou contrats pro : 28 semaines  
    ni apprentis ni contrats pro : au minimum 14 semaines de 32 heures (448 heures) mais  
    recommandation de prévoir 16 semaines de 32 heures (512h), en prévision d'absences

Le parcours peut être aménagé suite au positionnement initial (avant entrée en formation) ou pour s'adapter à un statut professionnel (si le candidat a un emploi annexe) ou enfin pour s'adapter à une situation de handicap

**DATES :** Session d'examen :

mai-juin 2024

Formation théorique et pratique : Du 1er septembre 2023 au 24 mai 2024

Date maximum de fin des épreuves d'examen : 30 juin 2024

**LIEU DE L'ACTION :** CFB – 15 impasse des Saint-Martin – 25000 BESANCON

ou à domicile pour les cours suivis en distanciel, (en cas de force majeure)

**COUT PAR PARTICIPANT :** (NET DE TAXE) LE CFB N'EST PAS ASSUJETTI A LA TVA**CAP AEPE****en contrat d'apprentissage****gratuité pour l'apprenti**

financement des frais pédagogiques :

-Pour les employeurs du secteur privé : prise en charge par OPCO selon barème défini par branche (l'employeur peut consulter branche ou CFB)

-Pour les employeurs du secteur public : prise en charge à 100% par le CNFPT (5250 €) si Fonction Publique territoriale &amp; prise en charge à 100% par l'employeur si fonction publique d'Etat (5250 €)

**Frais de formation pour les autres statuts que le contrat d'apprentissage :****Frais d'inscription : 100,00 € (gratuit pour les apprentis)****en financement personnel \***\*\*2900 € l'année sans matières générales. 3505 € avec les matières générales.  
Possibilité d'utiliser ses droits CPF**en CPF de transition, plan formation employeur ou contrat de professionnalisation\***

\*\*4750,00 € sans matières générales et 5614,50 € si matières générales, pris en charge par l'employeur/OPCO (gratuit pour l'apprenant si l'employeur ou l'OPCO finance à 100 %)

**en financement par Pôle Emploi (si accord de cet organisme)**si prise en charge à 100 % (\*\*2900 € l'année sans matières générales. 3505 € avec les matières générales), gratuit pour l'apprenant.  
En cas de prise en charge partielle, le candidat devra régler le solde. Possibilité d'utiliser ses droits CPF

\*Le financeur de l'action signera le document « Conditions Générales de Vente » - document consultable sur notre site, onglet « nos formations »

\*\*Le coût sera moindre pour un candidat dispensé d'1 ou plusieurs matière(s) professionnelle(s) : étude au cas par cas

**Option Préparation à la sélection Auxiliaire de Puériculture ou concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

29 heures de formation (8 samedis matin pendant la formation CAP, de mi-août à fin septembre 2024)

! Il faudra absolument s'inscrire au concours dans les temps

**en financement personnel ou employeur ou Pôle Emploi\***450 € si l'option est choisie au moment de la signature du contrat CAP AEPE et  
500 € si l'option est choisie après la rentrée

**RESPONSABLE DE L'ACTION, CONTACT :** 03.81.47.92.92    [cfp.besancon@mfr.asso.fr](mailto:cfp.besancon@mfr.asso.fr)    [www.cfbfc.fr](http://www.cfbfc.fr)

**Fanny SUTTER :** DUT Carrières Sociales option animation sociale & socioculturelle, Licence Pro Sciences Humaines & Sociales mention Intervention sociale, Licence Pro Gestion & Accompagnement de projet pédagogique Parcours formateur adultes, Titre Responsable Ressources Humaines

*Personnel référent pour la prise en compte des candidats avec reconnaissance de handicap : Aurore GILLOT - 03.81.47.92.92*

## **FORMATEURS, ANIMATEURS ET INTERVENANTS :**

**Profil des formateurs permanents :** (AIT BOUJOUNOUI Hayat, CARAVATI Agnès, CRETIN Stéphanie, FLAMENT Sylvain, PERNIN Delphine, RIEME Marie-Hélène, SUTTER Fanny)

- DUT Carrières Sociales option animation sociale & socioculturelle, Licence Pro Sciences Humaines & Sociales mention Intervention sociale, Licence Pro Gestion & Accompagnement de projet pédagogique Parcours formateur adultes, Titre Responsable Ressources Humaines

- BTS Assistant de Direction, Licence Pro Formateur en Milieu Professionnel

- Maîtrise Électronique Électrotechnique Automatique, Licence Ingénierie Électrique, BTS Électronique, Formateur SST

- Doctorat Sciences de la Vie et de la Santé, Master Recherche Santé Publique et Environnement, BTS Diététique

- DEUG de Sciences Humaines mention géographie, Licence de géographie mention aménagement

- Master2 DEMSS (dirigeant de management et marketing des structures de l'économie sociale), Certificat Professionnel Dirigeant de l'Economie Médico-Sociale, Diplôme d'Éducateur Spécialisé, ex chef de service du secteur médico-social

- Licence LCE Espagnol, Master 1 & 2 Didactique du Français Langues Etrangères

## **Intervenants :**

Formateurs professionnels spécialisés : PRAP + Professionnels de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) + Animateur Sportif

## **SUIVI DE L'ACTION :**

- Le responsable de l'action assure le lien entre l'apprenant et son maître de stage/ d'apprentissage. Le responsable est également chargé d'effectuer le temps d'accueil en début et fin de session d'alternance

- Suivi de l'assiduité : feuille d'émargement des stagiaires en formation et en stage

- Suivi du projet de stage : entretien individuel / visite de stage

- Suivi des résultats d'évaluations : épreuves blanches régulières / bilan pédagogique individuel par trimestre

- Retour aux financeurs de l'action de l'assiduité en centre et des résultats d'obtention d'examen

## **EVALUATION DE L'ACTION :**

- Acquisition de compétences : évaluations et épreuves blanches d'examen ponctuelles, tout au long du parcours,

- Une attestation de fin de formation reprenant le niveau d'acquisition de compétences, est remise à chaque stagiaire,

- Bilan oral collectif chaque fin de trimestre,

- Bilan écrit individuel de mi-parcours et final,

- Enquête sur le devenir des stagiaires réalisée de 3 à 6 mois après sortie de formation

- Evaluation de la satisfaction des stagiaires (88,5% en sortie de formation, en mai 2023 ; 92,9% 6 mois après sortie, en novembre 2023)

- Recueil du niveau de satisfaction des financeurs de la formation (si autre que le stagiaire) + maîtres d'apprentissage + tuteurs de stage peu après fin d'action : 88.8% attribuée en juillet 2023

- Taux de réussite\* au CAP AEPE : 95.7% en juin 2023 - 100% (sessions juin 2022/2021) \*sur les stagiaires s'étant présentés à toutes leurs épreuves d'examen

## **PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :**

Possibilités d'emploi et de poursuite d'études

Enquêtes sur les stagiaires du CFB sortis en juin 2023 (enquête réalisée 6 mois après sortie, soit en octobre/novembre 2023) :

*Sur la base de 14 réponses à enquête, soit 58,3% de répondants :*

**En activité = 92,9 %** (85,7% en emploi et 7,1% en poursuite d'études : les apprentis sont comptés sous ces 2 statuts)

Sans activité ou demandeur d'emploi = 7,1 %

*Ces indicateurs de résultats sont mis à disposition sur le site <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>*

**Etudes :** Dans une logique de parcours, le CAP AEPE ouvre l'accès aux métiers d'ATSEM, d'Auxiliaire de Puériculture et d'Éducateur de Jeunes Enfants.

L'obtention du CAP AEPE permet un allègement à l'agrément d'assistant maternel

**Emploi :** Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées :

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Ecoles Maternelles, Accueil collectif de mineurs (ACM), domicile Maison d'Assistants Maternels. Les emplois sont dénommés différemment selon les types d'employeurs. A titre d'exemple, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes : Accompagnant éducatif de la petite enfance, Auxiliaire/ agent de crèche, agent spécialisé, aide auxiliaire de puériculture, aide-éducateur, agent d'animation, animateur petite enfance